	<b>RECYCLAGE DU PERSONNEL ELECTRICIEN</b> <b>EN VUE DES HABILITATIONS</b> <b>B1 – B1V – B2 – B2V – BC – BR</b> <b>H0V- H1-H1V</b> <b>Conforme à la norme NF C18-510</b>	Electriciens
		1/2

## DUREE

2 journées - 14 heures incluant les applications pratiques.

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les risques présentés par les installations et équipements BT
- Connaître et appliquer les consignes de sécurité, en BT, liées aux consignations, aux interventions générales, aux travaux hors tension effectués sur des ouvrages ou des installations électriques ou au voisinage afin d'opérer en sécurité sur tout ou partie d'un ouvrage
- Etre en mesure d'obtenir, de son employeur, le renouvellement des habilitations B1, B2, BC, BR, BE, BS, H0, H1 selon les cas

## PUBLIC CONCERNE

Personnel électricien ou électromécanicien chargé en BT :

- D'exécuter des consignations et/ou des interventions générales et/ou des essais, des mesures et des vérifications.
- De diriger des travaux hors tension.

## EFFECTIF

Minimum : 2 Maximum : 12

## PRE-REQUIS

- Etre majeur.
- Maîtriser la langue française.
- Etre titulaire d'une habilitation de mêmes indices.

## ANIMATION ET ENCADREMENT

Par des formateurs ayant une pratique régulière des opérations énoncées dans la norme NF C18-510.

## MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Pédagogie active, alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et de retour d'expérience.

Utilisation d'un coffret pédagogique et de cellules HT, selon les cas, pour les exercices pratiques.

Un livret regroupant les exposés est remis aux stagiaires.

## METHODE D'EVALUATION


Une évaluation théorique et pratique est assurée tout au long du stage.

Un contrôle final est effectué à la fin du stage.

## VALIDATION

Un avis d'habilitation est transmis à l'employeur.

Une attestation de formation est remise au salarié intérimaire à l'issue de la session.

	<b>RECYCLAGE DU PERSONNEL ELECTRICIEN</b> <b>EN VUE DES HABILITATIONS</b> <b>B1 – B1V – B2 – B2V – BC – BR</b> <b>H0V- H1-H1V</b> <b>Conforme à la norme NF C18-510</b>	Electriciens
		2/2

## PROGRAMME

### **Théorie :**

- La réglementation sur la sécurité électrique : décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510.
- Rappel des notions élémentaires d'électricité.
- Rappel des niveaux d'habilitation.
- Retour d'expérience.
- L'évaluation des risques.
- Les limites, les zones et les opérations liées.
- Les équipements de protection.
- La procédure en cas d'accident électrique.
- La procédure en cas d'incendie électrique.
- Le chargé de travaux, le chargé de consignation, le chargé d'intervention, le chargé d'opérations spécifiques : rôles et opérations.

### **Pratique : BT et/ou HT selon le cas**

- Présentation des équipements et installations électriques.
- Reconnaissance des différents appareils (manuels, automatiques, protections, pouvoir de coupure).
- Technique de manœuvre des appareils.
- Présentation d'un équipement consigné.
- Consignation et déconsignation d'un ouvrage HT :
  - Séparation.
  - Condamnation.
  - Identification sur plans, schémas et sur site.
  - Vérification d'absence de tension, mise à la terre et en court-circuit (VAT, MALT, CC).
- Mise en place de zones de travail.
- Respect des distances (vérifications pratiques).
- Présentation et utilisation du matériel de sécurité.
- Rappel des dangers inhérents à ces différents équipements.